



## Activité pédagogique « Créez vos cartes *Les énergivOres* ! » Règlement :

### Art. 1 :

1 / La direction territoriale Canopé Académies de Besançon et de Dijon de Réseau Canopé, établissement public national à caractère administratif dont le siège se situe avenue du Futuroscope -Téléport 1 Bâtiment @4 - CS 80158 - 86961 Futuroscope Cedex, propose une activité pédagogique de création de cartes postales autour de la websérie « *Les énergivOres* » du 8 mars 2016 au 5 juin 2016.

2/ Cette activité se terminera par un concours des réalisations les plus appréciées pour ceux qui souhaitent y participer. Le vote pour les meilleures réalisations se fera durant la Semaine Européenne du Développement Durable du 30 mai au 5 juin 2016. Ce présent concours est organisé par la direction territoriale Canopé Académies de Besançon et de Dijon de Réseau Canopé.

**Art. 2 :** La participation est libre, gratuite et sans obligation d'achat.

**Art. 3 :** L'activité pédagogique et son concours « Créez vos cartes *Les énergivOres* » sont ouverts à toutes les structures scolaires relevant du Ministère de l'Éducation Nationale de toutes les académies de France métropolitaine et d'outre-mer et aux structures périscolaires. Les participants devront être scolarisés dans les classes et niveaux suivants : grande section, CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et SEGPA.

L'activité pédagogique peut s'adapter, dans son mode de réalisation, aux moyens de la classe (ex : possibilité de la réaliser de manière manuelle et non pas numérique comme conseillé dans le mode d'emploi).

**Art.4 :** Les enseignants et personnels périscolaires qui participent à l'activité pédagogique et au concours « Créez vos cartes *Les énergivOres* » s'engagent à prendre connaissance de ce règlement et des différents documents qui seront téléchargeables sur [www.energivores.tv/creez-vos-cartes-les-energivores](http://www.energivores.tv/creez-vos-cartes-les-energivores).

**Art. 5 :** Pour mener à bien cette activité, Canopé fournit aux participants :

- Un [mode d'emploi](#) détaillé,
- Un kit d'[éléments graphiques](#),
- Une liste de [ressources pédagogiques](#) qui pourront être utiles à la bonne réalisation de l'activité,
- Des [documents juridiques](#) pour l'utilisation des créations réalisées en classe et du nom de leurs auteurs.

# Les énergivOres

Web-série d'éducation à la maîtrise de l'énergie  
www.energivores.tv



## Art. 6 : Participation au concours « Créez vos cartes *Les énergivOres* »

1/ Le concours est ouvert aux structures scolaires et périscolaires.

2/ Le concours des créations les plus appréciées « Créez vos cartes *Les énergivOres* » compte cinq catégories, selon le niveau scolaire des participants :

- Grande section,
- Cycle 2 (CP-CE1),
- Cycle 3 (CE2 à CM2)
- Collège et SEGPA (6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>)
- Collège et SEGPA (4 et 3<sup>e</sup>)

Les enseignants et personnels périscolaires sont tenus de charger les créations de leurs élèves dans la catégorie correspondant à leur niveau sur la page dédiée à l'activité du site [www.energivore.tv](http://www.energivore.tv). Les créations réalisées devront entièrement être originales et ne contenir aucun emprunt à une autre œuvre existante de quelque nature que ce soit, qui serait susceptible d'engager la responsabilité de Réseau Canopé.

3/ Les créations doivent être envoyées sur [www.energivores.tv/creez-vos-cartes-les-energivores](http://www.energivores.tv/creez-vos-cartes-les-energivores) avant le dimanche 22 mai 2016 à minuit.

4/ Les enseignants et personnels périscolaires pourront soumettre autant de créations que souhaité, ces dernières pouvant être réalisées individuellement ou en groupe.

5/ Une fois les créations envoyées, elles seront soumises à validation par la direction territoriale Canopé Académies de Besançon et de Dijon.

La direction territoriale Canopé Académies de Besançon et de Dijon se réserve le droit de ne pas publier les créations :

- qu'il jugera comme pouvant revêtir un caractère contraire aux lois en vigueur,
- qui ne respecteront pas des critères éthiques tels que le respect d'autrui, la vie privée, les bonnes mœurs, la dignité humaine...
- qui ne respecteront pas le présent règlement.

6/ Les créations seront diffusées dans une galerie d'images dédiée à cette activité pédagogique sur le site [www.energivores.tv](http://www.energivores.tv).

7/ Les créations feront l'objet d'un vote.

8/ Dans l'éventualité d'une participation inférieure à 5 participants dans une catégorie, la direction territoriale Canopé Académies de Besançon et de Dijon se réserve le droit de ne pas maintenir cette catégorie ou de fusionner plusieurs catégories.

**Art. 7 :** Les enseignants et personnels périscolaires qui participent à l'activité pédagogique et son concours doivent impérativement signer et faire signer par les élèves et leurs parents les autorisations juridiques concernant la diffusion de leurs créations. Ces documents devront être renvoyés par voie postale, avant le dimanche

# Les énergivOres

Web-série d'éducation à la maîtrise de l'énergie  
www.energivores.tv



22 mai 2016, à l'adresse suivante : Direction territoriale Canopé Bourgogne Franche-Comté, Service Valorisation des Offres, 5 rue des Fusillés, 25000 Besançon.

Les coordonnées exactes doivent obligatoirement être mentionnées sur les autorisations juridiques.

Si un enseignant éprouve des difficultés pour remplir ces autorisations juridiques, il peut nous contacter à l'adresse suivante : [crdp.diffusion@ac-besancon.fr](mailto:crdp.diffusion@ac-besancon.fr).

## **Art. 8 :** Déroulement du concours « Créez vos cartes *Les énergivOres* »

1/ Le vote pour les réalisations les plus appréciées sera ouvert pendant la Semaine Européenne du Développement Durable, soit du 30 mai 2016 au 5 juin 2016 minuit.

2/ Toute personne pourra voter, dans la limite d'un vote par jour, par catégorie et par personne.

3/ Les votants devront choisir au sein de chacune des 5 catégories la création qu'ils apprécient le plus.

4/ Le vote se fera directement dans la galerie d'images dédiée à cette activité via un bouton affecté à chaque image.

5/ En cas de classement ex aequo, la création gagnante sera tirée au sort par un membre de la direction territoriale Canopé Académies de Besançon et de Dijon n'ayant aucun lien avec cette activité pédagogique.

6/ Les trois créations ayant récolté le plus de votes dans chaque catégorie seront déclarées gagnantes.

7/ Les trois créations ayant récolté le plus de votes dans chaque catégorie seront imprimées par Canopé et envoyées aux classes ou groupes dont un ou plusieurs élèves sont les auteurs des cartes gagnantes.

8/ Les trois créations ayant récolté le plus de votes dans chaque catégorie pourront être diffusées par Réseau Canopé dans le cadre de la valorisation de la web-série *Les énergivOres*, ce dans le cadre légal des autorisations fournies par les auteurs ou leurs représentants légaux.

**Art. 9 :** La direction territoriale Canopé Académies de Besançon et de Dijon se réserve le droit de modifier les modalités de réalisation de l'activité pédagogique, de participation au concours « Créez vos cartes *Les énergivOres* » et de vote en cas de force majeure.

**Art. 10 :** La participation à cette activité pédagogique sous-entend l'acceptation du présent règlement et le respect de ses modalités.

**Art. 11 :** Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toute contestation relative à son interprétation ou à son application sera

# Les énergivOres

Web-série d'éducation à la maîtrise de l'énergie  
www.energivores.tv



tranchée souverainement par Réseau Canopé. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable serait soumis au tribunal administratif de Poitiers.

**Art. 12** : Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite «Informatique et Libertés», les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en écrivant à l'adresse suivante : Réseau Canopé, M. le Correspondant informatique et liberté, Avenue du Futuroscope, Téléport1 @4, CS 80158, 86961 Futuroscope Cedex. Les données collectées seront détruites à l'issue du concours et de l'attribution des cartes imprimées.

Le présent règlement sera disponible gratuitement sur simple demande écrite envoyée par la poste pendant la durée du jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Direction territoriale Canopé Académies de Besançon et de Dijon, Service Valorisation des Offres, 5 rue des Fusillés 25000 BESANCON, ou par courriel : [crdp.diffusion@ac-besancon.fr](mailto:crdp.diffusion@ac-besancon.fr), ainsi que sur la [page](#) dédiée à l'activité.